



**Monsieur Nicolas Nordman**

Adjoint à la Mairie de Paris  
chargé de la prévention, de la  
sécurité,  
de la police municipale et de  
l'aide aux victimes

Paris, le 3 juin 2021

**Copie** : David Belliard, Maires d'arrondissement

**Objet** : Nouvelle police municipale parisienne

Cher Monsieur,

Alors que la police municipale parisienne va être officiellement créée lors du Conseil de Paris et que celle-ci sera opérationnelle dès la rentrée prochaine, ce qui marque une évolution importante dans l'histoire et le fonctionnement de la Ville, notre association souhaite dès à présent attirer votre attention sur la forte problématique des deux-roues motorisés dans la capitale.

En effet, les Parisiennes et les Parisiens subissent chaque jour des incivilités et infractions commises par une part non négligeable d'utilisateurs de deux-roues motorisés. Ces mauvais comportements et mises en danger sont quotidiennement documentés, comme vous avez pu le constater.

Afin que la sécurité des Parisiens, notamment les plus vulnérables, soit pleinement assurée, que la tranquillité et un cadre de vie de qualité soient rétablis, et alors que le Conseil de Paris aborde le "*Paris du Quart d'heure*" et le "*Big Bang de la proximité*", nous nous permettons de formuler plusieurs recommandations d'actions (contrôles et sanctions) que nous jugeons prioritaires :

1. En premier lieu, une attention forte et de longue haleine devra être portée à la circulation illégale des deux-roues motorisés sur les trottoirs ainsi que dans les rues et zones piétonnes. Certaines pratiques, à commencer par celle qui consiste à **emprunter les trottoirs** dès qu'une rue est encombrée ou en travaux, sont en totale contradiction avec les engagements de la Mairie de Paris tendant à une ville apaisée : mise en danger des piétons les plus vulnérables (enfants, personnes âgées), inconfort, stress, conflits, agressivité et violences à la moindre remarque, etc. Les témoignages filmés sont innombrables et accablants.

2. La circulation des deux-roues motorisés dans les **zones et rues piétonnes** constitue un phénomène d'ampleur qui ne fait que s'accroître en raison du développement totalement incontrôlé et anarchique des plateformes de livraison. France Info, dans une récente enquête signale que 80 % des livraisons effectuées par les plateformes le sont en scooters thermiques (dont la plupart illégalement semble-t-il, sans capacité de transport). Des actions fortes et soutenues seront nécessaires de la part de la police municipale parisienne afin de faire cesser ces troubles.
3. Le **stationnement illicite sur les trottoirs** pose quant à lui deux problèmes : l'encombrement des trottoirs et la gêne voire le danger représenté pour les piétons, et la circulation sur trottoirs pour s'y garer et en repartir, soit des rotations innombrables sur les trottoirs. Bien que la situation ait évolué plutôt favorablement ces dernières années, l'usage reste fort de monter sur les trottoirs pour garer sa moto ou son scooter.

Sur ce sujet, nous attirons spécifiquement votre attention sur le fait que les signalements de ces infractions par les usagers de l'application "Dans ma rue" ne sauraient en aucun cas suppléer la mise en place de tournées et verbalisations quotidiennes, organisées et coordonnées par les services municipaux, ce que nous appelons fortement de nos vœux afin de libérer véritablement nos trottoirs. Nous notons également que les mises en fourrière restent bien trop rares faute de manifestation de moyens matériels et humains.

Enfin, aucune tolérance ne saurait être accordée face à ce type d'infractions quelle que soit la typologie de trottoir, ce qui semble malheureusement être encore le cas.

4. **Respect général du Code de la route** : Force est de constater qu'au fil des ans, certaines infractions sur la chaussée de la part de deux-roues motorisés sont devenues habituelles : circulation dans les voies de bus, violation de sens interdits, notamment dans les petites rues à sens unique. Une action importante doit être consacrée à ces infractions.

La violation massive des priorités piétonnes sur les **passages piétons**, dont les deux-roues motorisés n'ont malheureusement pas le monopole, doit faire l'objet d'une campagne majeure de contrôles et de sanctions à l'échelle de la Ville, ce qui n'a jusqu'à présent jamais été fait par les autorités.

Dans le même sens, le respect des **limitations de vitesses** (et les sanctions qui en découlent) est quasi inexistant dans Paris. Cette mesure doit être mise en place, d'autant plus avec la généralisation du 30 km/h afin de protéger les piétons.

Enfin, s'agissant du respect des infrastructures cyclables (pistes, bandes et sas vélo), si l'on peut se réjouir que de nombreux contrôles et sanctions ont été mis en œuvre ces dernières années, ceux-ci doivent être maintenus et perdurer avec le ciblage prioritaire de certains axes. Nous notons sur ce point que le respect des sas vélo reste encore extrêmement aléatoire.

5. **Contrôle de la pollution sonore et atmosphérique** : Comme vous le savez, les deux-roues motorisés arrivent largement en tête des nuisances sonores subies par les Parisiens. Paris est tristement classée comme l'une des villes les plus bruyantes d'Europe. Par ailleurs, bien que la législation française soit largement inopérante en matière de bruit, nous encourageons le renforcement des contrôles sonores et sanctions des deux-roues motorisés afin de lutter contre les pratiques les plus nuisibles (pots trafiqués, etc.).

Il en est de même concernant le contrôle de la pollution, via le mécanisme Crit'air. Nous rappelons à cet égard que les deux-roues motorisés ne sont toujours pas soumis au contrôle technique. Le contrôle du respect par ces derniers de la ZFE parisienne constitue donc un mécanisme (faible) afin de lutter contre la pollution des deux-roues motorisés. Ces contrôles permettraient également de lutter contre la circulation d'**engins non conformes** voire d'épaves mettant en danger les Parisiens.

En conclusion, les infractions, l'accidentologie, les incivilités et nuisances sans fin subies par les Parisiens nécessitent, vous l'aurez compris, une prise de conscience et une action extrêmement forte de la part des services. Sur le sujet des deux-roues motorisés, il existe un fossé entre les ambitions de la Mairie de Paris, d'une ville apaisée, solidaire et écologique, et la réalité. Les Parisiens doivent pouvoir marcher en sécurité sur les trottoirs et zones piétonnes, traverser sans être mis systématiquement en danger, circuler à vélo sereinement, sans parler des nuisances sonores constantes, hors normes, destructrices en matière de qualité de vie et de santé publique.

Nous restons à votre entière disposition pour nous entretenir avec vous de ces sujets dès que vous le souhaitez.

Nous adressons copie de la présente à Monsieur David Belliard ainsi qu'à l'ensemble des Maires d'arrondissements, dont nous comprenons qu'ils auront tous un rôle à jouer dans le fonctionnement quotidien de la future police municipale et des directives qui seront données aux agents.

Bien cordialement,

Franck-Olivier Torro  
Président de Ras Le Scoot

